



COMPTE-RENDU

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 20 MARS 2025

PRESENTS : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mme LANG – M JOJON – Mmes GAUDIN HENAFF – SERRANO – MM METAIS – LECHAUVE – Mme LE GALLOU – MM GOURON – CHAUMONT – Mmes LEMELIN – CORTET – BERTRAND – M DENIS

ABSENTS EXCUSES : M CHEVALLIER Philippe a donné pouvoir à M CHAILLOU Michel – Mme TIBERGHEN Lydie a donné pouvoir à Mme LEMELIN Arlette

SECRETAIRE : Madame POULAIN Véronique

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Le compte-rendu de la séance du 13 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025_D010 ACQUISITION PLATEAU TECHNIQUE DU CABINET DENTAIRE INSTALLE A LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 17 (Dix-sept) voix POUR, 1 (Une) voix CONTRE, 0 (Zéro) ABSTENTION,

- DECIDE d'acquérir le plateau technique du cabinet dentaire de Monsieur FREGEAI Vincent, domicilié à BELLEVILLE-SUR-LOIRE, 6 rue du Champ Potot, dont la liste du matériel est susvisée à la présente, moyennant un prix de 20 000 € TTC (Vingt mille euros),
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la Commune de Bonny-sur-Loire en l'étude de Maître CAUQUY Philippe, notaire à BONNY-SUR-LOIRE (45420), ZA La Champagne. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la Commune de Bonny-sur-Loire, qui s'y engage expressément,
- INDIQUE que le règlement de la dépense sera imputé sur le chapitre budgétaire 21, comptabilité M57,
- INDIQUE que les crédits budgétaires seront prévus dans le budget principal 2025 de la Commune.

2025_D011 AIDE A L'INSTALLATION DU NOUVEAU DENTISTE A LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE du principe de verser une aide de la Commune de Bonny-sur-Loire destinée à Madame KIAN Tania Tahmineh, domiciliée à SCEAUX (92330), 24 rue Jacqueline, nouvelle dentiste venant s'implantée à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Bonny-sur-Loire,
- De VERSER à l'intéressée la somme de 7 500 €,
- De FIXER la gratuité du loyer professionnel pendant une période de 18 mois à compter de la date de prise de fonction professionnelle, à charge pour la SISA de la Cheuille de répercuter cette décision communale,
- IMPOSE l'inscription dans le bail professionnel de son engagement de rester dans la structure de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pendant 3 ans. Si tel n'était pas le cas, l'ensemble des aides devrait être remboursé en totalité.

2025_D012 CESSIION BROYEUR DMF 180 DESVOYS A L'ENTREPRISE BEAULIEU AGRICOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de constater la désaffectation du broyeur de marque DESVOYS, version DMF 180 acquis en mai 2014 et réformé ce jour de l'état de l'actif de la collectivité, numéro d'inventaire 171 041,
- DECIDE de céder, en l'état, ledit broyeur à l'entreprise BEAULIEU AGRICOLE pour un prix de cession de 7 176.00 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette cession et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2025, comptabilité M57, article 024.

La séance est levée à 19 h 20.

Le Maire,
Michel CHAILLOU



Le Secrétaire de séance,
Véronique POULAIN